

EVOLUTION DE LA PRATIQUE U9

QUOI ?

ACTUELLEMENT : U9 D1 / U9 D2

PRINTEMPS 2024 : U9 D1+ / D1 / D2

COMMENT ?

PRATIQUE SUR LES SECTEURS DE PROXIMITÉ

(REGROUPEMENT DE 2 OU 3 SECTEURS)

POURQUOI ?

RECRUESCENCE DU SUR CLASSEMENT DES U9 EN U11

HÉTÉROGÉNÉITÉ DU NIVEAU DE PRATIQUE

PROPOSER UNE PRATIQUE ADAPTÉE À TOUS

QUI ?

EQUIPE U9 D1 RENCONTRANT PEU D'ADVERSITÉ DANS LEUR BASSIN

NOMBRE RESTREINT D'ÉQUIPES

RAPPEL

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

ARTICLE - 168

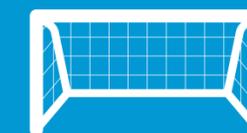
2. UNE ÉQUIPE DISPUTANT UNE RENCONTRE OUVERTE AUX LICENCIÉS U8 / U8 F À U11 / U11 F NE PEUT COMPTER PLUS DE TROIS JOUEURS OU JOUEUSES SURCLASSÉS

ANNEXE - 5 :

AMENDES (ART 213, 215, 220-23, 227, 229, 230)

NON-RESPECT DE LA CATÉGORIE D'ÂGE, ABSENCE DE SUR-CLASSEMENT, INFRACTIONS AUX RÈGLES DE LA MIXITÉ 25,00€

PRATIQUE + ATTRACTIVE GRÂCE À
L'OPÉRATION MINI-BUTS !



Une attention particulière sera faite sur l'état d'esprit véhiculé sur les plateaux qui ne doivent pas se faire dans une démarche élitiste.